Possibilité

Autor(en): **Lozeron**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784998

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

81me ANNÉE JUIN 1930 N° 6

Possibilité.

L'article de M. Biolley intitulé : *Possibilité — Revenu — Culture — Primauté à la Culture* et celui de M. Petitmermet intitulé : *Culture — Possibilité — Statistique,* qui ont paru dans les nos 4 et 5 du « Journal » appellent de notre part quelques explications et renseignements.

Pour l'édification des lecteurs, M. Petitmermet a pris la peine de relever, dans son article, les dispositions de notre loi cantonale relatives à l'aménagement des forêts publiques et au but à poursuivre. Nous nous permettons de compléter ces renseignements en ajoutant les précisions suivantes contenues dans nos « Instructions concernant l'aménagement des forêts publiques, du 9 juillet 1919 ». Lorsqu'il s'agit d'aménagement initial : « la possibilité ne doit en aucun cas être fixée à plus de 2 % du matériel, ni à plus de cinq unités, au tarif d'aménagement, par hectare. » Lors des revisions : « les prévisions se basent en dehors de toutes considérations d'âge, sur l'accroissement de la période écoulée dont le volume est déterminé par la comparaison des inventaires successifs. La formule à employer est : $A = MF - MI + E$. »

C'est armés de ces instructions que les aménagistes déterminent les possibilités. Un facteur dont il est tenu compte dans une forte mesure est le *volume moyen à l'hectare.* Il est généralement trop faible chez nous, et une capitalisation est le plus souvent nécessaire, qui ne peut pas être trop brusque afin de laisser, d'une part, la marge nécessaire aux opérations culturales et, d'autre part, une jouissance suffisante au propriétaire.

Selon le tableau détaillé de la page 110 du « Journal », les surexploitations sont faibles dans les forêts domaniales des arrondissements II, IV, V et VI; fortes, par contre, dans les arrondissements I et III. Dans les forêts communales, elles sont faibles dans les arrondissements IV à VIII, assez fortes dans les arrondissements II et III, et très fortes dans le premier.

Ce sont donc les arrondissements I, II et III qui donnent les plus forts dépassements. Nous nous y arrêtons quelques instants afin d'en découvrir la cause. Ces arrondissements englobent presqu'uniquement le versant sud de la première chaîne du Jura. Si la région basse est caractérisée en partie par des dépôts morainiques et par un sol assez profond, bien qu'il ait ci et là des terrains très superficiels, la région moyenne comprend des côtes rapides, à sol superficiel et sec; la région supérieure, à altitude élevée, offre en général de meilleures conditions d'accroissement. Sur ces cols, on trouve le plus souvent des peuplements réguliers issus de l'application du traitement par coupes successives ou même de coupes rases, puis aussi des taillis en conversion plus ou moins avancée et, enfin, quelques parcelles jardinées. L'on y trouve quantité d'essences, mais une proportion très forte de sapins blancs qui semblent hors station et dont beaucoup sont atteints par le gui. Pour lutter efficacement contre ce parasite, qui diminue la vitalité de l'arbre et l'expose aux attaques récidivées du bostriche curvidenté, il faut nécessairement avantager les autres essences au détriment du sapin. L'opérateur se trouve fréquemment dans cette situation : ou bien dépasser la possibilité en martelant la plupart des bois atteints et dépérissants et favoriser le développement de la recrue d'autres essences; ou bien, s'en tenir aux prévisions et favoriser pour ainsi dire l'invasion du bostriche. Inutile de dire que la première solution est appliquée. C'est la principale cause des dépassements, à laquelle il y a lieu d'ajouter l'introduction de l'éclaircie par le haut dans des peuplement traités, jusqu'il y a peu d'années, suivant l'éclaircie par le bas. Mentionnons encore quelques années chaudes et sèches qui ont activé le dépérissement d'arbres sur le retour, qu'il a fallu exploiter soit dans les coupes régulières soit comme châblis.

Dans bien des cas nous nous trouvons devant des peuplements usés, qui devraient disparaître assez rapidement, mais que, pour des raisons pratiques et culturales, on fait durer le plus longtemps possible. L'aménagiste qui se trouvait alors devant cette situation : ou fixer une possibilité élevée, possibilité de réalisation — qui se traduira, après une ou deux périodes, par une diminution sensible du matériel — ou fixer une possibilité faible dont le dépassement est presque certain à l'avance, mais qui assurera la

production soutenue, l'aménagiste donc choisit cette dernière voie, et les autorités y trouvent avantage. C'est la voie qui conduit aux dépassements des possibilités, et nous devons dire que ces surexploitations ne nous paraissent pas devoir être envisagées aussi sévèrement que l'Inspection fédérale semble le faire, pour la bonne raison que nous pouvons prouver qu'elles sont pour ainsi dire amorties d'avance. Le tableau suivant illustre notre affirmation; il donne la récapitulation de la majeure partie de nos aménagements de forêts publiques, soit tout d'abord les situations initiales puis les situations après les dernières revisions. Ne figurent ici que les forêts dont l'aménagement, élaboré sur la base du tarif au sylve, a déjà été revisé au moins une fois.

	Surfaces	Matériels		Possibilités		
	ha	totaux sv.	par ha sv.	totales sv.	par ha sv.	% du Mat. Init.
Situations initiales						
Etat	951	200.956	211	3.241	3,40	1,61
Communes . .	9.192	2.295.284	250	31.878	3,47	1,39
Ensemble	10.143	2.496.240	246	35.119	3,46	1,41
Situation après le dernier inventaire						
Etat	951	232.464	244	4.056	4,27	1,74
Communes . .	9.408	2.520.549	268	44.258	4,70	1,76
Ensemble	10.359	2.753.013	266	48.314	4,67	1,76

Nous pouvons tirer de ce tableau les conclusions suivantes : Malgré les surexploitations, nous avons

1° une augmentation sensible du matériel qui passe de 246 sv. à 266 sv. par hectare, sur l'ensemble des forêts;

2° une augmentation sensible de la possibilité qui passe de 35.119 sv. à 48.314 sv. Ce ne sont certainement pas les 216 ha de plus dans la situation finale qui donnent à eux seuls l'augmentation de possibilité de 13.195 sv.[1]

[1] Nous saisissons bien volontiers l'occasion de féliciter l'administration forestière neuchâteloise des magnifiques résultats qu'elle a obtenus et dont le tableau ci-dessus est une preuve éloquente autant que précieuse. Et nous ne voulons pas manquer de noter que si celle d'un autre canton voulait bien nous adresser pareille récapitulation, nous mettrons volontiers le « Journal forestier » à disposition pour en assurer la publication. Il serait d'un vif intérêt de savoir ce qui en est, à cet égard, dans tous nos cantons. *La Rédaction.*

Nous pouvons donc prétendre avoir amélioré nos forêts, d'autant plus que, dans les chiffres cités, n'apparaît pas le résultat de la sélection qui se traduit par une mieux value certaine du boisé. Ces résultats, que nous pouvons donner grâce au contrôle appliqué dans nos forêts, sont-ils tels que nous devions modifier notre point de vue et en arriver à fixer des possibilités qui se rapprochent le plus possible des exploitations ? Nous ne le pensons pas, car jusqu'ici nous avons pu, dans tous les cas, à part une ou deux exceptions insignifiantes :

augmenter les possibilités après chaque revision,

constituer, pendant chaque période, un fonds des exédents qui a rendu de grands services à toutes les administrations, puisqu'elles ont pu puiser là les sommes nécessaires aux améliorations forestières : construction de chemins, reboisements, etc., améliorations qui n'auraient certainement pas pris l'importance qu'elles ont atteint dans notre canton si les possibilités plus élevées avaient eu comme conséquence le versement aux recettes courantes des caisses publiques la totalité des produits des forêts, laissant à sec ou à peu près le fonds des excédents !

En allant, dans les délivrances, à la limite de ce qui est possible, aurions-nous suscité l'intérêt dont témoignent la plupart de nos conseillers communaux au moment des revisions ? Le résultat des inventaires est attendu impatiemment afin de savoir s'il y a autant de matériel qu'au précédent, s'il y a des perspectives d'augmenter la possibilité ou si, en raison de l'importance des dépassements, l'on se trouvera dans la nécessité de la réduire.

La méthode du contrôle étant appliquée dans notre canton à toutes les forêts publiques et les revisions ayant lieu tous les 6 à 10 ans, nous sommes à même de prendre en considération les exigences de la sylviculture. Nous le sommes également pour prendre en considération les exigences de l'économie publique, car qui pourra nous reprocher d'avoir porté atteinte au capital qui nous a été confié, ou de ne pas nous être efforcés de l'améliorer afin de le transmettre à nos successeurs dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons reçu ? Ceci revient à dire qu'à notre point de vue, il y a lieu de faire intervenir dans la fixation de la possibilité, en tant que régularisatrice du revenu, des facteurs de modération autres que les facteurs sylvicoles, ce qui

contribue à assurer le rapport soutenu, ou, mieux encore, le rapport progressif. La garantie la meilleure de ce dernier n'est-elle pas d'ailleurs dans le développement et l'utilisation rationnelle des moyens de production ! *Lozeron.*

Vers une plus grande production forestière.

I.

Lors de l'assemblée du 15 février 1930 de la « Société vaudoise de sylviculture », M. le professeur Badoux a fait une communication sur l'accroissement vraiment prodigieux de deux essences exotiques dont la Station fédérale de recherches forestières a réussi dernièrement à déterminer l'allure et l'importance. Cette communication a été une révélation pour l'assistance.

Malgré tout ce qui a été déjà publié, en Suisse et à l'étranger, sur la production en matière ligneuse du douglas vert, on ne se rendait pas compte, dans nos milieux forestiers, de ce qu'on est en droit d'attendre de cette essence acclimatée chez nous. On sait que le douglas vert occupe aux Etats-Unis une aire très étendue. Son bois est utilisé par les Américains pour une foule d'emplois divers. On ne trouverait pas en Europe un autre conifère indigène susceptible de rendre autant de services variés.

Rappelons ici un fait connu dans le commerce des bois étrangers; c'est que le douglas pénètre en Europe sous le nom de « pitchpin », appellation qui n'intéresse pas seulement les assortiments de certaines espèces du genre *Pinus,* mais aussi, en particulier, le douglas. Par conséquent, le sylviculteur européen, en cultivant cet arbre aux qualités techniques remarquables — sous ce rapport, il est plus apparenté au mélèze qu'à l'épicéa — contribuera à alimenter le marché européen d'un bois précieux et recherché.

M. Badoux, qui a étudié récemment l'accroissement moyen du douglas vert dans plusieurs placettes de cette essence soumises au contrôle de la Station fédérale de recherches forestières, a révélé à ses auditeurs que, dans certaines situations de sol et d'exposition favorables, le douglas vert était susceptible de produire un accroissement moyen dépassant 20 m³ par ha et par an.